

Direction régionale
des Finances publiques de la Guyane

Le directeur régional des Finances publiques

1 rue Fiedmond
97300 CAYENNE

Téléphone : 0594 29 91 91
rodolph.sauvonnet@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du
Centre Littoral

Cayenne, le 18 mars 2022

Objet : Mise en œuvre du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023

S'inscrivant pleinement dans le mouvement de fiabilisation des comptes et d'amélioration du système d'information budgétaire et comptable, la généralisation de la nouvelle nomenclature M57 constitue une étape déterminante dans l'évolution de la fonction comptable partagée entre les services de l'ordonnateur et ceux du comptable.

Le référentiel M57 a été élaboré par la DGCL et la DGFiP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux.

Ce référentiel permet un meilleur suivi budgétaire et comptable en s'adressant à des entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (bloc communal, départemental et régional) tout en conservant certains principes budgétaires applicables aux référentiels existants M14, M52 et M71.

Ce référentiel est le plus avancé en termes de qualité comptable puisque c'est la seule nomenclature intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP).

Le référentiel M57 a vocation à remplacer au terme d'un déploiement généralisé au 1^{er} janvier 2024, les instructions M14, M52, M61, M71, M831 et M832. Ce référentiel permettra à la même date d'instaurer le **Compte Financier Unique (CFU)**.

Il est souligné que l'adoption de ce nouveau référentiel M57 n'entraîne pas de contraintes nouvelles ou de difficultés majeures pour les collectivités prises individuellement (principalement un changement de nomenclature comptable pour les collectivités de moins de 3 500 habitants).

Porteur d'innovations budgétaires et comptables, le référentiel M57 peut, dès à présent, être mis en œuvre par votre collectivité pour tous ses budgets. Aucune difficulté n'a été remontée pour les collectivités basculées en 2022.

Compte tenu de la qualité de leur gestion et du souci constant des collectivités guyanaises de s'engager dans les dispositifs innovants, l'ensemble des collectivités sera invité à basculer sous ce nouveau référentiel **au 1^{er} janvier 2023**.

Dans l'immédiat, il sera nécessaire de prendre contact avec votre éditeur de logiciels et de délibérer avant le 31 décembre 2022. Des actions de formation seront mises en place.

Votre comptable se tient à votre entière disposition pour toute information utile sur ce nouveau dispositif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

L'administrateur général des finances publiques,

Rodolph SAUVONNET

